



1er - 8 décembre

Elections 2022

LES POLITIQUES EMPLOI DU GOUVERNEMENT : ENTRE CHASSE AUX DEMANDEUR.EUSES D'EMPLOI ET MALTRAITANCE DES AGENT.ES !

Après avoir démarré son premier quinquennat par une « réforme du code du travail » régressive pour les salarié.es avec ou sans emploi, Macron a clôturé ce dernier par une réforme de l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi et en difficulté d'insertion.

Cette réforme, rappelons-le, a conduit à la création des DDETS PP / DR I EETS, et a imposé brutalement de nouvelles méthodes et organisations de travail, pyramidales et en transversalité à des agent.es emploi et cohésion sociale de cultures très différentes.

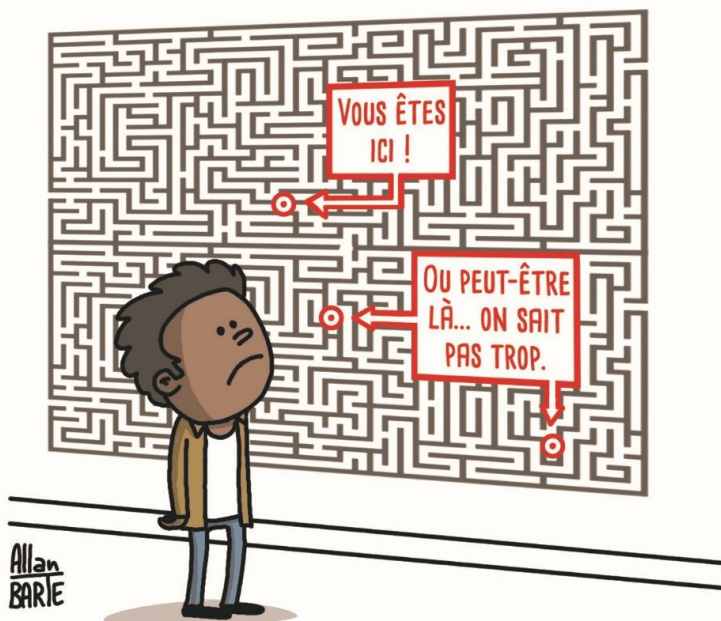
En ce début de second quinquennat, le virage libéral autoritaire du gouvernement tue dans l'œuf la réforme et les efforts fournis par les agent.es pour conduire le pilotage du SPIE.

Désormais, Macron veut par une « réforme du travail » résoudre les « problèmes de recrutement » des entreprises et arriver à plein emploi en « remettant les gens au travail » et « arriver au plein emploi ».

Mais derrière ce projet, la volonté est bien de poursuivre la casse des dispositifs permettant de ne pas accepter n'importe quel emploi à n'importe quel prix : durcissement des règles d'indemnisation du chômage, obligation de travail gratuit des allocataires du RSA, réforme des lycées professionnels, ...

Le sens du service public, la prise en compte de l'utilisateur dans ses spécificités, comme celles des jeunes en rupture, des bénéficiaires du RSA éloigné.es du monde du travail, des personnes en situation de handicap ou en reconversion professionnelle cèdent face aux enjeux de l'emploi sur un plan purement économique.

Pour ce faire, l'Etat, qui a déjà, dans un plan social, supprimé les tâches des CMDE (chargé.e de mission développement de l'emploi) et missionné les préfectures au détriment des DDETS PP pour piloter les actions « métiers en tension », acte le retrait de leur compétence d'animation du SPIE aux DDETS-PP pour l'attribuer à Pole emploi.



Le métier des agent.es sera encore une fois bousculé par cette énième réforme. Une fois de plus, une fois de trop, il revient aux agent.es épuisés.es de s'adapter aux annonces gouvernementales du moment.

Il est à craindre un appauvrissement des missions dans des contextes de travail qui demeurent difficile.

Aujourd'hui comme demain, les agent.es en charge des politiques de l'emploi, sont confronté.es en permanence aux ambivalences entre le reporting strict à faire à la direction et la mise en pratique d'une autonomie conservée selon des contraintes de temps.

Cela se traduit aussi par les pressions pour dépenser la globalité des enveloppes, souvent en urgence, en fonction de règles changeantes, de critères parfois non objectifs générant des inégalités de traitement entre les bénéficiaires et les territoires, des dérogations infondées en droit, avec des circuits de décisions parfois labyrinthiques.

Quant aux services mutations économiques, la période récente a démontré le fossé colossal entre les processus de décision et la réelle capacité à contrôler l'utilisation des fonds de l'activité partielle – sans parler de la charge de travail générée par l'instruction des PSE, APLD ou encore RCC sans pour autant avoir réellement la capacité des traiter les sujets sur le fond ou de réaliser des contrôles efficaces, faute de personnel pour cela. A l'emploi comme ailleurs, les crédits sont destinés à étoffer toujours plus la hiérarchie.

Pour s'assurer de la distribution des fonds publics aux entreprises, l'Etat a eu recours massivement aux contrats précaires à durée aléatoire dans nos services, en faisant bien peu de cas des conditions d'emploi, de travail et de rémunération de ces collègues.

Qu'on soit à la politique du titre, aux mutations économiques ou CDEST (chargé de développement emploi et solidarité des territoires), le constat est le même : Il est fait bien peu de cas du sens de nos missions, de nos conditions de travail ni même de l'efficacité des politiques mises en œuvre. Pour la hiérarchie, l'important est de rendre compte en attendant la prochaine lubie gouvernementale, tant pis pour la souffrance des agent.es et la précarisation des demandeur.euses d'emploi.

La politique du titre (de qualification professionnelle) : entre grande braderie et déshérence !

Dans les méfaits de l'OTE, la politique du titre est un exemple particulièrement criant. Les ex-Directe et DRJSCS étant organisées très différemment. Côté ex-Directe, les rôles étaient partagés entre petit service d'animation régional (2 à 3 personnes) et services départementaux. Mais il a fallu attendre plus de 18 mois avant que des titres professionnels puissent à nouveau être validés au niveau départemental ! Pour les titres médico-sociaux (DRJSCS), il n'y avait qu'une équipe régionale. Mais leurs difficultés actuelles sont dues au développement exponentiel de la VAE (validation des acquis de l'expérience) dans les métiers de service à la personne ou de la petite enfance. Les commissions de validation explosent, sans recrutements supplémentaires ! Sans compter le côté contestable de VAE de complaisance sur ces métiers !

La solution trouvée ? Tout transférer à l'AFPA en comptant sur les collègues de ces services pour assurer le SAV. Encore une mission de l'Etat bradée.

LES REVENDICATIONS QUE NOUS PORTERONS :

- ✓ Un service public de l'emploi assuré par l'État orienté vers l'insertion professionnelle, la formation et la qualification des travailleuses et travailleurs privé.es d'emploi ou précaires, en prenant en compte leurs situations spécifiques ;
- ✓ Le développement de mesures de soutien direct aux travailleuses et travailleurs privé.es d'emploi ou précaires ;
- ✓ Le maintien des compétences de l'État pour garantir l'égalité territoriale ;
- ✓ Un contrôle systématique de la bonne utilisation des fonds publics, en toute indépendance des pouvoirs politiques ;
- ✓ Le conditionnement des aides au respect du droit du travail ;
- ✓ L'arrêt des restructurations incessantes des services en charge des politiques de l'emploi ;
- ✓ L'abrogation des réformes de 2013 sur l'instruction des PSE, notamment la suppression de l'homologation/validation des plans de licenciement et l'intégration du contrôle du motif économique ;
- ✓ Le recrutement d'effectifs suffisants pour assurer ces missions et la titularisation des contractuel.les sur leur poste.